



DIVERSITECH
Air Pollution Solutions

Guide d'utilisation et d'entretien

ASPIRATEUR DE BOUE SLUDGE VAC



LIRE ET CONSERVER CES DIRECTIVES

Visitez notre site Web pour obtenir de plus amples renseignements sur ce produit.



www.diversitech.ca

1200, 55^e avenue, Montréal (Québec) H8T 3J8
Tél. : 1-800-361-3733 | Téléc. : 1-514-631-9480 | info@diversitech.ca

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 – MESURES DE SÉCURITÉ POUR LA RÉCUPÉRATION DE LIQUIDES ET DES SOLIDES	3
1.1 Symboles.....	3
1.2 Responsabilité de l'utilisateur	3
1.3 Risques liés à la récupération de liquides et de solides.....	3
SECTION 2 – CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	4
2.1 Schéma et description	4
2.2 Caractéristiques techniques et dimensions.....	4
2.3 Pièces de rechange.....	4
SECTION 3 – PRÉPARATION/INSTALLATION	5
3.1 Mise en place et installation sécuritaire	5
3.2 Déballage	5
3.3 Sélection d'un emplacement	5
3.4 Installation	5
3.5 Préparation de l'appareil pour l'utilisation	6
SECTION 4 – UTILISATION	7
4.1 Utilisation sécuritaire	7
4.2 Utilisation de l'aspirateur à boue.....	7
4.3 Remplacement du sac filtrant.....	8
SECTION 5 – ENTRETIEN ET DÉPANNAGE	8
5.1 Comment entretenir ce produit de façon sécuritaire	8
5.2 Équipement et outils requis	9
5.3 Procédure de nettoyage et de dépannage.....	9
ANNEXE 3 – FICHE D'ENTRETIEN	10
NOTES	11,12,13
MODALITÉS RELATIVES AUX BONS DE COMMANDES.....	14,15
Couverture arrière.....	16

SECTION 1 - MESURES DE SÉCURITÉ POUR LA RÉCUPÉRATION DE LIQUIDES ET DES SOLIDES



LIRE
AVANT
D'UTILISER

Ce guide contient des mises en garde relatives à la sécurité des travailleurs. Pour assurer votre protection et celles des autres personnes, lire ce guide en entier et respecter les directives avant l'utilisation. Ce guide n'énumère pas tous les dangers liés au contrôle des émanations et de la poussière, et ne précise aucun des dangers liés au soudage, à la coupe, au meulage, à la peinture, à l'ébarbage ou à d'autres procédés. Consultez un professionnel de la sécurité pour plus de détails.



NE
PAS
UTILISER

Ne pas utiliser cet équipement:

- Pour récupérer des liquides inflammables, comme le mazout, l'alcool, les essences minérales, l'essence et le kérosène.
- Avec tout matériau dont la température d'ignition est basse.

1.1 Symboles

Ce guide utilise plusieurs symboles pour souligner des dangers précis. Il faut se familiariser avec ces symboles et, lorsqu'ils sont présents, il faut lire le texte d'avertissement approprié pour éviter les dangers qui leur sont associés.



TEMPÉRATURE
D'IGNITION BASSE



LIQUIDES
INFLAMMABLES

1.2 Responsabilités de l'utilisateur

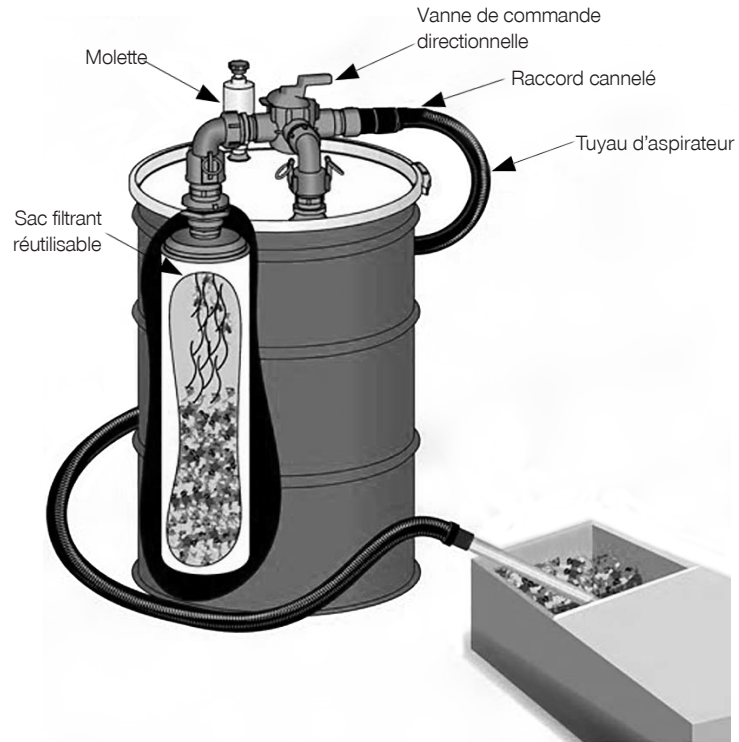
- Une utilisation inappropriée peut être dangereuse.
- Il vous incombe de respecter tous les codes de prévention des incendies, OSHA, UL, CSA, nationaux et locaux, de même que toute autre directive réglementaire relative à l'utilisation sécuritaire de l'équipement.
- Avant l'utilisation, vérifiez si l'appareil est endommagé et s'il fonctionne correctement.
- Seules des personnes qualifiées doivent installer, utiliser, entretenir ou réparer cet appareil.
- Ne pas réparer ou modifier cet appareil avec des pièces ou des accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant.
- Consultez les directives du fabricant relatives au nettoyage

1.3 Risques liés à la récupération de liquides et de solides

- Les liquides, comme le mazout, l'alcool, les essences minérales, l'essence et le kérosène, sont inflammables.
- Ne pas utiliser ou installer d'équipement à un endroit où il risque d'y avoir des liquides inflammables.
- Ne jamais utiliser ou installer de l'équipement à proximité de matériaux dont le point d'éclair est bas.
- En cas d'incertitude à l'égard de la compatibilité du produit acheté et de l'utilisation prévue, veuillez communiquer avec Diversitech au **1 800 361-3733**.

SECTION 2 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

2.1 Schéma et description



2.2 Spécifications & Dimensions

Modèle	Consommation d'air		Water Flow Rate		Niveau sonore	Poids Net (lbs.)	Dimensions du produit (po)		
	SCFM	SLPM	GPM	LPM			Largeur (po)	Hauteur (po)	Longueur (po)
Aspirateur à boue WV-55									
WV-55	19	538	30	114	86 dBA	45	24	48	24

2.3 Pièces de rechange

Numéro d'item	Description
S-WV-0001	Sac filtrant de rechange pour WV-55-5 microns
S-WV-0002	Boyau d'aspirateur de rechange 10 pi avec manchettes WV-55
S-WV-0004	Trousse de récupération de déversement : rallonge à tube de 54 po et outil pour plancher pour WV-55
S-WV-0005	Pompe réversible de rechange pour WV-55
S-WV-0006	Trousse de rechange de remise à neuf pour vanne directionnelle WV-55

SECTION 3 - PRÉPARATION / INSTALLATION

3.1 Pour une préparation et une installation sécuritaire



- Ne pas placer l'appareil à proximité de produits

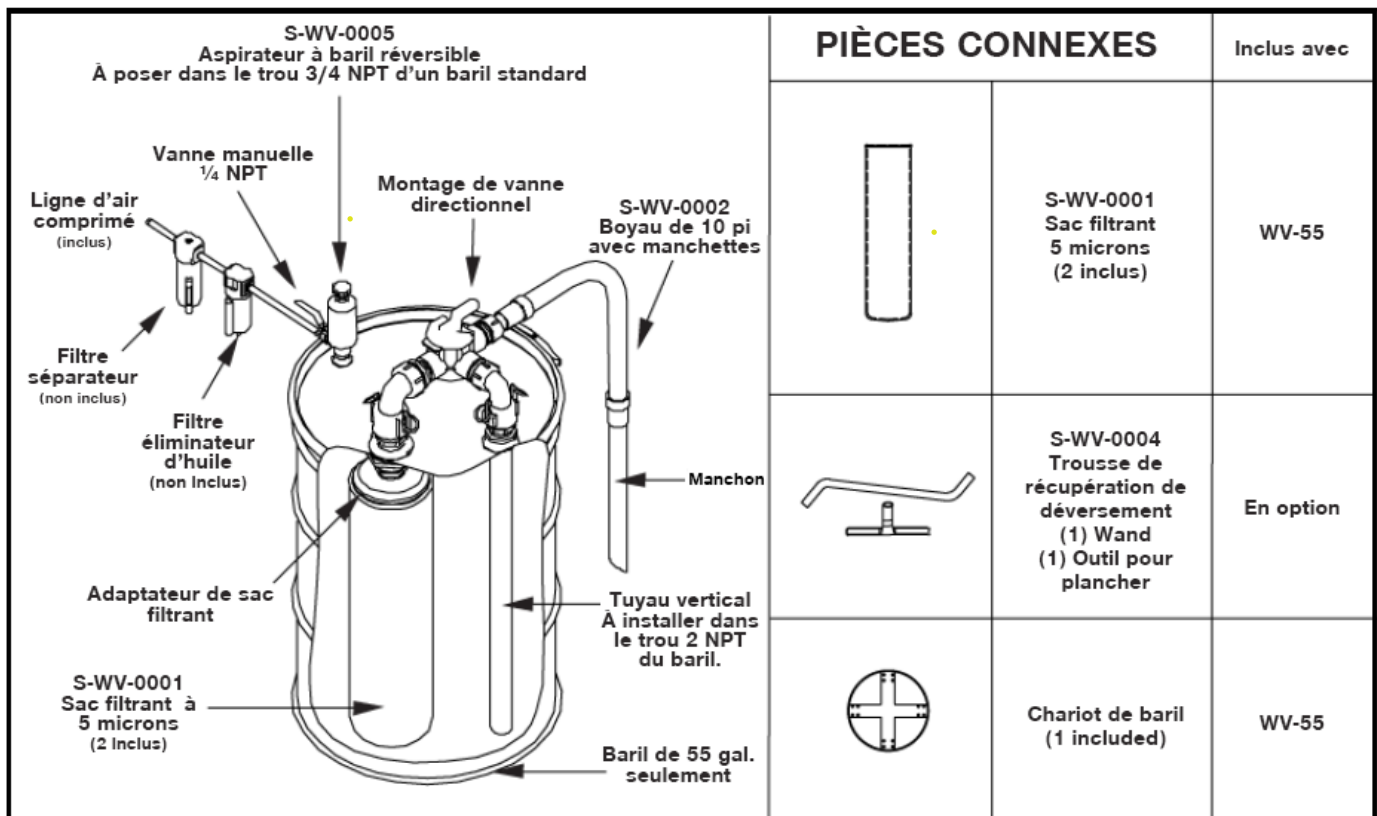
3.2 Déballage

1. Dès la réception de l'appareil, examinez soigneusement la boîte pour déceler les dommages causés par le transport.
2. Retirez l'emballage.
3. Évitez d'incliner ou d'inverser l'appareil pendant la manutention.
4. Le numéro de série et le modèle sont indiqués sur la plaque signalétique. Inscrivez ces renseignements dans la fiche d'entretien de l'**ANNEXE 2 : Fiche pour l'entretien**, ou dans votre propre système d'entretien préventif.

3.3 Sélection d'un emplacement

- Choisissez un emplacement où l'appareil est utilisé à proximité de l'opérateur.

3.4 Installation



DIMENSIONS DES CONDUITS D'AIR COMPRIMÉ

Les conduits d'air comprimé sont produits à des dimensions qui permettent de maintenir les chutes de pression au minimum. Pour l'installation de conduits d'alimentation, des tuyaux de 1/4 po jusqu'à 25 pi de long, ou de 3/8 po et jusqu'à 50 pi de long sont utilisés. Le tuyau flexible d'air comprimé (non inclus) doit avoir un diamètre intérieur de 3/8 po jusqu'à 25 pi de long. Ne pas utiliser de raccords restrictifs, comme des raccords rapides, qui peuvent nuire au bon fonctionnement de l'aspirateur Sludge Vac en générant des chutes de pression trop importantes.

ALIMENTATION D'AIR COMPRIMÉ

- L'aspirateur de boue utilise une alimentation d'air normale allant jusqu'à 100 psig (6,9 BARS, 689 kPa). Grâce à une filtration et à une séparation appropriée de la poussière, de l'humidité et de l'huile dans l'alimentation en air comprimé, l'aspirateur Sludge Vac peut fournir des années de service sans nécessiter d'entretien. La pression maximale est de 250 psig (17,2 BARS, 1,72 MPa).
- L'aspirateur de boue est équipé d'un filtre séparateur de 10 microns ou moins sur l'alimentation d'air comprimé (filtre séparateur de vidange automatique non inclus). Pour prévenir les problèmes associés à l'huile, utilisez un filtre éliminateur d'huile (filtre éliminateur d'huile non inclus). Le filtre éliminateur d'huile doit être utilisé en aval du filtre séparateur de vidange automatique. Les filtres doivent être disposés à proximité de l'aspirateur Sludge Vac, au mieux, à une distance de 10 à 15 pieds de l'appareil.
- Si des dispositifs de préparation d'air autres que les modèles Diversitech sont utilisés, veuillez prendre connaissance de ce qui suit :
- RÉGULATEURS DE PRESSION – Doit agir comme un détendeur et soutenir une pression d'alimentation nominale de 250 psig (17,2 BARS, 1,72 MPa). La pression de fonctionnement recommandée est de 5 à 125 psig (0,3-8,6 BARS, 34-862 kPa). Le débit doit être d'au moins 24 SCFM (680 SLPM).
- FILTRES SÉPARATEURS DE VIDANGE AUTOMATIQUE – Doivent soutenir une pression d'alimentation nominale de 250 psig (17,2 BARS, 1,72 MPa) et procurer une filtration de 5 microns. Le débit doit être d'au moins 24 SCFM (680 SLPM).
- FILTRES ÉLIMINATEURS D'HUILE – Doivent soutenir une pression d'alimentation nominale de 250 psig (17,2 BARS, 1,72 MPa) et procurer une filtration de 0,03 micron. Le débit doit être d'au moins 24 SCFM (680 SLPM).

3.5 Préparation de l'appareil pour l'utilisation

Retirez la boîte de composants et les accessoires du baril. Inclinez le haut du sac filtrant S-WV-0001 de 90 degrés, le glissez sur l'adaptateur de sac filtrant, puis le tirez vers le bas pour le fixer. Mettez le couvercle du baril sur le baril, puis fixez-le en place avec l'anneau de blocage. L'aspirateur Sludge Vac utilise la pompe réversible S-WV-0005 de Diversitech (pompe de baril bidirectionnelle) pour remplir et vider le baril. Raccordez la sortie du robinet d'arrêt manuel à l'admission d'air comprimé de la pompe. L'ensemble pompe en acier inoxydable se monte dans le petit trou fileté 3/4 NPT du baril (tourner dans le sens horaire). Glissez le boyau d'aspirateur S-WV-0002 sur le raccord cannelé. Insérez la lance à copeaux à l'autre extrémité du boyau d'aspirateur.

Raccordez le tuyau flexible d'air comprimé à l'admission du robinet d'arrêt manuel de la pompe (tourner dans le sens horaire). Pour la plupart des utilisations, il est plus pratique de disposer l'extrémité pivotante du boyau à proximité du robinet d'arrêt. Raccordez l'autre extrémité à la source d'air comprimé propre et sec.

Utilisez un filtre séparateur de 10 microns ou moins sur l'alimentation en air comprimé (filtre séparateur de vidange automatique non inclus). Pour prévenir les problèmes associés à l'huile, utilisez un filtre éliminateur d'huile (filtre éliminateur d'huile non inclus). Le filtre éliminateur d'huile doit être utilisé en aval du filtre séparateur de vidange automatique. Les filtres doivent être disposés à proximité de l'aspirateur Sludge Vac, au mieux, à une distance de 10 à 15 pieds de l'appareil.

Posez l'ensemble vanne directionnelle Sludge Vac sur les deux raccords qui sortent du couvercle. Bloquez les deux raccords rapides (les verrous à levier sont orientés vers le haut lorsque les raccords sont verrouillés).

SECTION 4 - UTILISATIONS

4.1 Utilisation sécuritaire



- Veuillez lire et comprendre la **SECTION 1 : Mesures de sécurité** et la **SECTION 4 : Utilisation**, avant d'utiliser l'appareil.
- Veuillez lire et comprendre toutes les fiches signalétiques et directives du fabricant de tous les matériaux, produits et équipement utilisés conjointement avec cet appareil.
- Ne pas placer l'appareil à proximité de produits inflammables ou d'une surface combustible.
- Ne pas utiliser ce produit pour récupérer des liquides inflammables, comme le mazout, l'alcool, les essences minérales, l'essence et le kérosène. En cas d'incertitude, communiquez avec un représentant **Diversitech au 1 800 361-3733**.

4.2 Utilisation de l'aspirateur à boue Sludge Vac

Au moment de vous préparer à aspirer le liquide contaminé dans le baril, placez la vanne directionnelle à la position indiquée sur l'étiquette du couvercle de baril. (La poignée de la vanne directionnelle est orientée vers la pompe réversible de baril en acier inoxydable.) Tournez la molette, située sur le dessus de la pompe réversible, dans le sens antihoraire en position « FILL DRUM » (remplir le baril). Ensuite, tournez le robinet d'arrêt manuel en position « ON » (marche).

Pour pomper le liquide propre hors du baril, placez la vanne directionnelle à la position indiquée sur l'étiquette du couvercle du baril (la poignée de la vanne directionnelle est orientée à l'opposé de la pompe réversible de baril en acier inoxydable). Tournez la molette située sur le dessus de la pompe réversible, dans le sens antihoraire, en position « EMPTY DRUM » (vider le baril). Ensuite, tournez le robinet d'arrêt manuel en position « ON » (marche).

Il est normal que le couvercle du baril émette un bruit sec lorsque le baril se remplit ou se vide. Un robinet d'arrêt de sûreté automatique prévient les déversements ou les trop-pleins.



4.3 Remplacement du sac filtrant

- Débranchez l'alimentation d'air comprimé.
- Dégagez et retirez l'anneau de verrouillage du couvercle du baril.
- Glissez le couvercle sur le côté pour avoir accès au sac filtrant.
- Il y a un anneau en fil métallique en haut du sac filtrant qui repose sur l'ensemble de maintien du sac filtrant. Pour retirer le sac filtrant, soulevez-le sac de l'ensemble de maintien et inclinez-le sur le côté.
- Il vous sera alors possible de retirer l'anneau de l'ensemble de maintien du sac (le sac filtrant peut être retiré du baril).
- Installez un sac neuf en inclinant l'anneau, puis en le poussant au-dessus de l'ensemble de maintien du sac. Le sac se met alors facilement en place et est prêt à être utilisé.



ENTRETIEN ET DÉPANNAGE

5.1 Entretien sécuritaire de ce produit



- Veuillez lire et comprendre la **SECTION 1 : Mesures de sécurité** et la **SECTION 4 : Utilisation** avant de procéder à l'entretien.

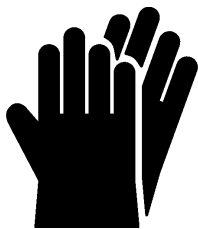


- Ne jamais utiliser ou installer de l'équipement à proximité de matériaux dont le point d'éclair est bas.



- Maintenir à l'écart des liquides inflammables, comme le mazout, l'alcool et l'essence minérale.

5.2 Équipement et outils requis



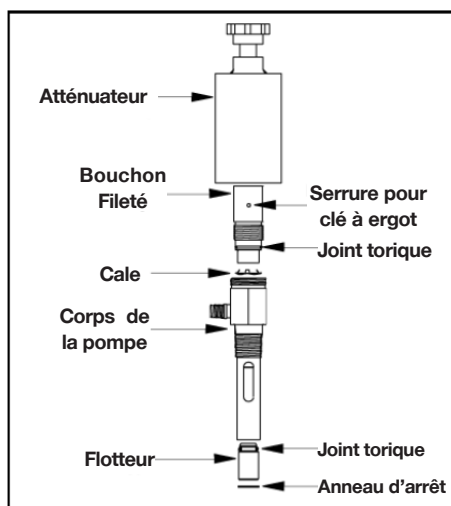
GANTS



CONTENEUR À
DÉCHETS

5.3 Procédure de nettoyage et de dépannage

Le flotteur d'arrêt de sûreté de la pompe réversible s'étend dans le baril et peut nécessiter un nettoyage occasionnel. Faites tremper la pompe dans un solvant de nettoyage doux ou un solvant de dégraissage. Une fois le nettoyage terminé, assurez-vous que le flotteur se déplace librement. Utilisez un pistolet à air pour éliminer toute solution et tout contaminant.



Si la pompe en acier inoxydable devient obstruée, il est possible de la démonter pour le nettoyage. Utilisez une clé pour tenir le corps hexagonal fermement en place tout en tournant l'ensemble silencieux cylindrique dans le centre antihoraire avec une clé à bande. Une fois l'ensemble silencieux retiré, utilisez une clé à ergot pour dévisser le bouchon fileté. Retirez soigneusement la cale et nettoyez-la et faites de même avec le joint torique et le corps de la pompe, en utilisant un solvant de nettoyage doux. Assurez-vous que toutes les composantes sont sèches avant le réassemblage. Prendre note de l'orientation de la cale, comme indiqué dans l'illustration ci-dessous, puis reposez le bouchon fileté. Prenez soin de ne pas trop serrer le bouchon fileté, car cela risquerait de déformer la cale et de restreindre la circulation d'air. Toujours nettoyer le boyau d'aspirateur et les pièces de fixation après chaque utilisation.

Si le nettoyage régulier ne résout pas vos problèmes de rendement, veuillez communiquer avec un représentant Diversitech au 1 800 361-3733.

Un air propre est essentiel au bon fonctionnement de l'aspirateur Sludge Vac. Un filtre séparateur avec une capacité minimale de 10 microns doit être utilisé sur l'alimentation en air comprimé, à proximité l'aspirateur Sludge Vac. Si l'élément filtrant est obstrué par la saleté, un filtre à capacité micronique plus grande doit être utilisé.

Pour le remplacement ou la réparation du filtre ou des pièces de régulateur, communiquer avec **Diversitech au 1 800 361-3733** ou à l'adresse info@diversitech.ca.

ANNEXE 3 - FICHE D'ENTRETIEN

Diversitech inc. autorise la photocopie de cette page ou toute autre reproduction requise pour la gestion des fiches d'entretien.

FABRICANT:	DIVERSITECH INC.	N° DE MODÈLE	ASPIRATEUR DE BOUE	N° DE SÉRIE	
LIEU DU SERVICE :				N° DE CONTRÔLE	

Date	Description du Service	Entretien par :	Emplacement	Commentaires

Utilisez uniquement des pièces de rechange approuvées par le fabricant sur cet appareil

MODALITÉS ET CONDITIONS APPLICABLES AU BON DE COMMANDE

1. INTERPRÉTATION

- 1.1. Dans les présentes, toutes les occurrences des mots « nous », « notre » ou « nôtres » font référence à Équipements et Ventes Diversitech (1984) ltée.
- 1.2. Dans les présentes, toutes les occurrences des mots « vous », « votre » ou « vôtres » désignent :
 - (a) le « client » dont il est question ici et dans le bon de commande joint aux présentes (fait en outre partie du bon de commande l'ensemble des modifications, suppléments et ententes additionnelles afférents, de même que tous les annexes et addendas s'y rattachant, collectivement désignés par le terme « bon de commande »); et
 - (b) toute entité affiliée et toute partie liée, directement ou indirectement, audit « client ».

2. GARANTIE LIMITÉE ET RESPONSABILITÉ

- 2.1. Toutes les unités et tous les équipements que nous vous avons vendus (collectivement appelés « unités ») conformément au bon de commande sont garantis contre les défauts matériels pour une période de deux (2) ans à partir de la date d'achat (la « période de garantie »).
- 2.2. Nous excluons expressément toute garantie autre que celles visées à la clause **2.1** des présentes, qu'elle soit expresse ou implicite, légale ou conventionnelle, ce qui comprend sans s'y limiter toute garantie de qualité, de qualité marchande et d'adéquation à une fin précise.
- 2.3. Nous nous engageons à réparer ou à remplacer, à notre discrétion, toute pièce défectueuse pendant la période de garantie qui sera retournée à l'usine du fabricant, frais de transport prépayés. Cette garantie se limite UNIQUEMENT aux pièces de rechange, est assujettie à une évaluation sur le site ou à l'interne des éléments défectueux et ne couvre pas la responsabilité personnelle ni la perte matérielle liée à l'utilisation ou à l'installation de l'équipement visé.
- 2.4. Au cours de la période de garantie, les travaux couverts par la garantie doivent être approuvés préalablement à leur exécution. Pour obtenir notre autorisation préalable, veuillez remplir le formulaire obligatoire de réclamation au titre de la garantie, que vous trouverez sur notre site Web au www.diversitech.ca, et nous le faire parvenir à service@diversitech.ca. Tous les travaux couverts par la garantie doivent être effectués par nous ou par un tiers expressément mandaté par nous. Nous nous réservons le droit de vous facturer, à notre entière discrétion, les frais, dépenses et débours que nous pourrions engager aux fins de ces travaux.
- 2.5. Si vous confiez les travaux de réparation ou d'autres travaux couverts par la garantie à un tiers pendant la période de garantie et que:
 - (a) vous avez obtenu l'autorisation et l'approbation requises en vertu de la clause **2.4** des présentes, mais que nous n'avons pas expressément autorisé ce tiers à effectuer les travaux ; ou
 - (b) vous n'avez pas obtenu l'autorisation et l'approbation requises en vertu de la clause **2.4** des présentes, l'intégralité des coûts, dépenses et débours occasionnés par les travaux réalisés par ce tiers sera entièrement à votre charge.
- 2.6. Les réparations, corrections ou modifications de quelque nature que ce soit, notamment celles qui sont apportées aux logiciels, au matériel et aux composants, qui sont effectuées sans notre consentement ou qui sont effectuées par quelqu'un d'autre que nous ou qu'une partie autorisée par nous entraînent l'annulation de la garantie ainsi qu'il est stipulé à la clause **2.2** des présentes.
- 2.7. Si une unité est intégrée à de quelconques produits, équipements, unités, ensembles et/ou systèmes d'un tiers (« produits de tiers »), nous excluons expressément par les présentes toutes les garanties expresses ou implicites suivantes:
 - (a) toute garantie contre les défauts de toute nature (cachés ou visibles) et les garanties d'adéquation à une fin précise, de qualité marchande ou de fonctionnalité de tels produits de tiers;
 - (b) toute garantie contre un défaut ou un problème quelconque, caché ou visible, que présente une unité ou un produit de tiers, découlant directement ou indirectement de l'intégration d'une unité à un produit de tiers ou de l'utilisation combinée d'une unité avec un produit de tiers.
- 2.8. Par les présentes, vous renoncez expressément à tout recours contre nous lié à une perte de profits, à une perte commerciale ou à une perte de clientèle, à une interruption des activités et à tout dommage indirect, particulier, accessoire ou consécutif de quelque nature que ce soit en lien avec le bon de commande ou avec l'utilisation des unités, quelle qu'en soit la cause et qu'il s'agisse d'un manquement à des obligations, d'une rupture de garantie, d'une résiliation de contrat, d'une faute, d'une négligence (sauf en cas de négligence grossière ou de faute intentionnelle) ou d'une autre cause. En conséquence, sauf en cas de négligence grossière ou de faute intentionnelle, nous ne pourrions être tenus responsables d'aucune façon envers vous en vertu de cette convention ou du bon de commande pour toutes pertes ni pour tous dommages directs ou indirects, consécutifs, exemplaires, accessoires ou autres, qu'un préavis nous ait été signifié ou non et que nous ayons été informés de la possibilité d'un recours, d'une perte ou d'un dommage ou non.
- 2.9. Vous êtes entièrement responsable de:
 - (a) déterminer si les unités conviennent à la fin particulière et aux processus, applications, ensembles, outillages, installations et utilisations auxquels vous les destinez;
 - (b) tous les dangers associés à vos procédés, produits et ingrédients, qu'il s'agisse d'un incendie, d'une explosion, de la manipulation de matières dangereuses, d'une exposition à des poussières, émanations ou autres contaminants nocifs, ou de tout autre danger susceptible de poser un risque pour les personnes ou les biens.

- 2.10. Sauf accord et indication contraires et sans limiter la portée de ce qui précède, nous ne garantissons pas le respect des exigences en matière de sécurité des procédés, de santé et sécurité environnementales et des codes et normes en vigueur.
- 2.11. Sans limiter la portée de ce qui précède, vous vous engagez par les présentes à nous indemniser et à nous dégager de toute responsabilité et vous convenez de nous indemniser et de nous défendre entièrement, à vos frais et dépens exclusifs, à l'égard de toute poursuite, action ou réclamation actuelle ou future, réelle, potentielle, éventuelle ou imminente, de quelque nature ou provenance que ce soit, pouvant être intentée ou déposée directement ou indirectement contre nous à tout moment par toute personne, notamment vos employés (actuels ou anciens), sous-traitants, représentants ou autres tiers, et ce, pour quelque raison que ce soit, telle qu'une exposition à des émissions, poussières, émanations, polluants ou substances nocives attribuables à vos procédés, matériaux, ingrédients ou systèmes ou à une mauvaise utilisation des unités.

3.3. RÉCLAMATIONS LIÉES AU TRANSPORT

- 3.1 Il faut inspecter la marchandise expédiée à la réception. Toutes les unités vendues sont expédiées depuis l'usine. Il incombe ainsi au réceptionnaire d'effectuer les réclamations auprès du transporteur pour les dommages visibles ou cachés. La marchandise endommagée doit être refusée au moment de la réception.

4. POLITIQUE DE RETOUR DE MATÉRIEL

- 4.1 Avant de retourner du matériel pour une raison quelconque, il faut obtenir un numéro d'autorisation de retour (« **NAR** ») auprès de notre service à la clientèle. Cette procédure est nécessaire pour permettre la gestion et la manutention appropriées du matériel retourné. Composez le **1-800-361-3733** ou envoyez un courriel à support@diversitech.ca pour obtenir un NAR. Un crédit sera accordé aux retours pour la réparation ou le remplacement sous garantie. Il incombe à l'expéditeur de s'assurer que le matériel qui nous est retourné est bien emballé pour l'expédition afin d'éviter les dommages.

5. FRAIS ET CHARGES D'ANNULATION

- 5.1 Il vous incombe de payer tous les frais et charges additionnels ne figurant pas explicitement dans le bon de commande, notamment les frais et les charges d'installation, d'appels de service, de consultation, d'installation, de personnalisation, d'adaptation au bon format », de conception, d'entretien et/ou de réparation. Il est entendu, sauf mention expresse dans le bon de commande, que nous ne vous fournissons pas de services d'aucune sorte relativement aux unités, notamment des services d'installation, de réparation et d'entretien

- 5.2 Si,

- (a) vous annulez le bon de commande à tout moment, notamment avant l'expédition,
- (b) vous refusez d'honorer le bon de commande ou
- (c) vous ne prenez pas possession d'une unité pour quelque raison que ce soit,

vous serez tenu de nous rembourser tous les éventuels coûts, dépenses et charges que nous aurons assumés jusque-là.

- 5.3 Si,

- (a) le bon de commande concerne un produit fait sur mesure, notamment tout produit de conception personnalisée et
- (b) l'une des situations mentionnées à la clause 5.2. se produit,

vous serez tenu de payer le coût total indiqué sur le bon de commande, plus les frais prévus aux termes de la clause 5.2. ci-dessus.

6. COMPÉTENCE ET RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE

- 6.1. L'interprétation, la validité et l'application des présentes et du bon de commande sont encadrées et régies par les lois de la province de Québec et les lois canadiennes applicables.

- 6.2 Les parties aux présentes reconnaissent expressément la compétence exclusive du tribunal approprié pour le district de Montréal, dans la province de Québec, et acceptent de s'y soumettre dans l'éventualité d'un litige associé aux présentes et au bon de commande ou à tout supplément ou à toute transaction s'y rattachant. Dans la mesure permise par la loi, vous renoncez irrévocablement de vous objecter à tout moment quant au lieu où prend place toute procédure légale associée aux présentes et au bon de commande dans ce tribunal (ce qui comprend d'alléguer qu'il s'agit d'un forum inapproprié).

7. GÉNÉRALITÉS

- 7.1 Si une disposition des présentes ou du bon de commande est jugée nulle, illégale ou non exécutoire, les dispositions restantes demeurent pleinement valides, légales et exécutoires.

- 7.2 Les présentes et le bon de commande lient les parties et s'appliquent au profit des héritiers et des ayants droit respectifs de celles-ci.

- 7.3 Les parties à cette convention reconnaissent qu'elles ont exigé que ce qui précède ainsi que le bon de commande et tous les avis, actions ou procédures légales soient rédigés et exécutés en français, et s'en déclarent satisfaites.

Pour plus d'assistance, veuillez
consulter notre site web
<https://bit.ly/35ugU0q>



Scannez le code ci-haut
sur votre téléphone mobile



Une entreprise
Groupe Absolent



1200, 55^e avenue
Montréal (Québec) H8T 3J8
Courriel : info@diversitech.ca